

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 52

chargée de l'examen du Postulat de Mme Olivia FAHMY et consorts : « Pour une adhésion de la Ville de Lausanne au projet « trans welcome »

Rapporteur	Oleg GAFNER
Présences	Olivia FAHMY, Prisca MORAND, Samuel DE VARGAS, Thanh-My TRAN-NHU, Françoise PIRON, Denise GEMESIO, Anouck SAUGY (en remplacement Henri KLUNGE), Prisca MORAND, Alice DE BENOIT et Patrizia Deborah MORI (Conseil communal) Pierre-Antoine HILDEBRAND (Municipalité, directeur SE) Yolande GERBER (adj. à l'obs. de la sécurité et des discriminations) Joëlle MORET (déléguée à l'égalité et à la diversité)
Absences	Onaï REYMOND, Namasivayam THAMBIPILLAI et Alix AUBERT
Notes de séances	Yolande GERBER

Lieu : Bâtiment administratif du Flon, Port-Franc 18, Salle 157

Date : 30.05.2022

Début et fin de la séance : 17h00 à 17h35

L'initiant introduit son postulat qui s'inscrit dans la continuité du préavis de la Municipalité sur sa politique LGBTIQ+. En substance, la proposition invite la Ville de Lausanne à rejoindre le projet Trans welcome, qui est porté par l'association TGNS « Transgender Network Switzerland ». Trans welcome constitue un projet d'accompagnement des personnes trans* et des entreprises, des administrations publiques et des associations qui partagent une sensibilité commune sur l'inclusion des personnes trans dans le milieu professionnel. Au vu des engagements pris par la Ville récemment en la matière, rejoindre cette plateforme serait non seulement un moyen de soutenir le projet mais permettrait aussi une visibilité des efforts et mesures prises par la Ville sur ces enjeux. D'autres collectivités sont d'ailleurs déjà parties prenantes du réseau tel que Kloten, Zurich, Genève et Berne.

Un commissaire rappelle que le préavis susmentionné fait état de l'adhésion de la Ville au *Rainbow Cities Network*. Partant, il est donc cohérent d'adhérer à ce projet dans le but de poursuivre l'engagement en faveur des personnes trans*.

Le municipal s'appuie lui aussi sur le préavis récemment voté par le Conseil communal. Il souligne que ce dernier comprend aussi les personnes trans. Une certaine réserve est évoquée quant au potentiel d'adhésion de la Ville à des associations qui n'est pas illimité. Il est également souligné que le tissu associatif repose, souvent, sur des ressources restreintes et que toutes les structures ne sont pas pérennes.

Conseil communal de Lausanne

Ces réserves étant émises, il n'y a pas de contre-indications à aller dans le sens du postulat. La participation de la Ville de Lausanne à ce projet [Trans welcome] étant par ailleurs mentionnée à la page 17 du préavis N° 2021/57 du 9 décembre 2021, au point 6.4.1.

Une commissaire questionne la limite d'une telle démarche et si par voie de conséquence, le Conseil communal pourrait suggérer pléthore de nouvelles adhésions similaires à la Municipalité.

Une commissaire porte à la connaissance de la commission que trans welcome est un projet spécifique, porté par TGNS. Il ne s'agit donc pas d'adhérer à une association à proprement parler mais de soutenir un projet.

Une commissaire explique qu'il est nécessaire de se mettre à la place des personnes discriminées sur ces questions d'identités de genre. Celles-ci ne vont pas d'emblée consulter les plateformes de l'administration et iraient plus facilement consulter des sites spécialisés sur ces questions.

Une commissaire rapporte une statistique récente de la Confédération sur le harcèlement de rue. Pour lutter contre les discriminations, il est nécessaire de prendre des mesures ciblées, à la racine du problème, en ciblant les agresseurs.

Une commissaire suggère de porter une attention particulière à la formulation des annonces d'emploi. Comme pour d'autres discriminations, l'enjeu principal est de mettre en confiance toutes personnes pour l'ensembles des postes de l'administration communale.

En réponse aux commissaires, **Mme Moret** annonce que les formulations inclusives dans les annonces de la Ville sont de rigueur depuis quelques années comme suit : « *Nous accordons une grande attention à la diversité des parcours de vie de nos collaboratrices et collaborateurs. Nos postes sont ouverts tant aux femmes qu'aux hommes.* »

Deux commissaires rappellent que faire de la prévention ou encore introduire des formulations inclusives telle que présentée par l'administration ne sont pas des mesures incompatibles avec l'objet du présent postulat. Il est également rappelé que la proposition convient avec l'agenda municipal en la matière.

Une ultime intervention estime que le trop plein de politique publique n'existe pas en matière de lutte contre les discriminations.

Conclusions de la commission : Par 8 voix et 2 oppositions la commission vote la prise en considération de ce postulat et suggère son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

Lausanne, le 10.06.2022

Le rapporteur
Oleg GAFNER